



RAPPORT DE GESTION 2022

constructionvalais
bauenwallis



RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'année d'après...

L'année 2022 a été une année importante pour la construction en Valais. Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, les changements climatiques, l'accélération de la transition énergétique l'industrie de la construction a continué à prospérer grâce à l'engagement de nos partenaires, de nos employés et de nos clients.

Résumé de l'activité cantonale

En 2022, le canton du Valais a connu une croissance soutenue dans le secteur de la construction, de la rénovation de bâtiments existants, de la construction de nouvelles infrastructures et cela de la source du Rhône au Léman et de la plaine à la montagne.

Vision pour la construction en 2023

Pour l'année 2023, constructionvalais prévoit de maintenir son engagement envers la qualité, l'emploi, la formation, la sécurité et, bien évidemment, la durabilité : ensemble assurément plus forts. En outre, nous nous engageons à continuer à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires, l'Etat du Valais, nos écoles supérieures qui sont la HES et l'EPFL.

Nous souhaitons renforcer encore davantage ces relations avec nos partenaires académiques et les autorités cantonales. Nous voulons travailler de manière conjointe pour promouvoir l'innovation dans l'industrie de la construction et encourager la formation des talents locaux. Nous croyons que ces partenariats seront cruciaux pour atteindre nos objectifs de durabilité et pour répondre aux défis futurs de l'industrie de la construction en Valais.

En conclusion, je suis convaincu que constructionvalais a son rôle à jouer ; elle doit porter sa voix encore et toujours plus, auprès des décideurs du pays, grâce à nos relations étroites avec nos partenaires académiques et les autorités cantonales, ainsi qu'à notre engagement envers l'excellence, la formation et la durabilité.

Nous sommes fiers de contribuer au développement économique et social de la région et nous sommes impatients de continuer à travailler avec nos partenaires pour créer un avenir meilleur pour les habitants du Valais.

Plein succès à vous tous.

Vincent Bonvin
Président



RAPPORT D'ACTIVITÉ

En tant qu'interlocuteur privilégié de la branche, constructionvalais articule son action autour de

trois pôles principaux :

LOBBY ÉCONOMIQUE

Prises de position économiques, travail législatif

LOBBY ENDOGÈNE

Définition d'axes d'action communs

LOBBY POLITIQUE

Prises de position, travail législatif, participation à des campagnes

Le lobby économique

Affirmer l'importance et le poids de la branche au niveau cantonal

Association faîtière de la construction valaisanne, constructionvalais a pour mission de fédérer ses membres et de défendre leurs intérêts communs au niveau cantonal, tant auprès des décideurs, qu'ils soient politiques, administratifs ou économiques, qu'auprès du grand public.

Le poids économique exact de la branche ainsi que son importance du point de vue social et de développement doivent dans cette optique être en tout temps consolidés, affirmés et même revendiqués. En effet, avec ses 24'000 places de travail et un chiffre d'affaires global estimé à 3 milliards de CHF, la construction représente environ 15% du PIB de notre canton.

Derrière ces chiffres bruts se cachent des hommes et des femmes qui, par leur engagement, leurs décisions, leur implication, font vivre le Valais, au même titre que d'autres branches largement plus citées dans les politiques publiques. De plus, la croissance affichée ces dernières années par le secteur ne semble pas s'envoler. Alors même que des perspectives plus moroses s'annonçaient en raison des crises majeures touchant les économies mondiale et européenne, la construction semble traverser les aléas conjoncturels sans sourciller. D'une part, la résilience des entreprises suisses, et valaisannes en particulier, n'est plus à prouver, comme l'ont souligné par ailleurs tous les analystes financiers ; d'autre part, il semble que l'activité de la construction dépende peut-être un peu moins d'aspects conjoncturels, mais réponde à des besoins structurels de notre société. La transition énergétique, devant coller à la réalité scientifique de l'urgence climatique, nécessitera un immense effort en termes de rénovations. De même, et dans une logique identique, un changement de paradigme au niveau de la mobilité rendra la construction ou la trans-

formation d'infrastructures indispensable, tout comme l'adaptation du bâti aux bouleversements démographiques qui nous attendent.

Dès lors, le rôle et la voix de la branche doivent être reconnus et inscrits comme un réel moteur de développement de notre canton et de notre pays.

Le fait de disposer d'organisations structurées, historiquement reconnues, est un atout majeur de la construction, mais ne constitue pas encore la garantie d'une écoute efficace et d'un changement de paradigme au cœur de la conception des politiques publiques.

Toujours mue par l'objectif d'anticipation, votre association s'est employée tout au long de l'année à faire valoir les particularités de la construction, en tant qu'acteur économique majeur, mais également en tant qu'acteur de développement, capable de porter des révolutions technologiques et d'accompagner, voire même de devancer, les changements nécessaires.

Un comité et une présidence renouvelés, des commissions repensées et dynamisées

La gestion stratégique des missions de constructionvalais est assurée par un comité représentatif des forces en présence dans toute la branche et dont les cinq membres, secondés par trois invités permanents, entretiennent et s'appuient sur de nombreux liens régionaux, supracantonaux et fédéraux.

2022 aura été l'année **d'importants changements** au sein de l'association. Alain Métrailler, Président depuis 8 ans, a quitté ses fonctions lors de l'Assemblée des délégués et passé le flambeau à Vincent Bonvin, lequel avait occupé la place de vice-président depuis 2018. Actuel Président du Bureau des métiers, Vincent Bonvin est âgé de 56 ans. Il fonctionne comme Président du conseil d'administration de B-Group SA, de Marcel Bonvin & fils SA et de Karlen & Cie SA. Le comité de l'AVE a pour sa part proposé aux Délégués la candidature de **Gaëtan Reynard** en remplacement d'Alain Métrailler au sein du comité de constructionvalais. Elu Président de l'Association valaisanne des entrepreneurs en juin 2022, Gaëtan Reynard est âgé de 48 ans et dirige l'entreprise Bativa SA. Il a été désigné vice-président de constructionvalais et s'est engagé également auprès du Bureau de constructionromande au sein duquel il a repris la vice-présidence de l'association.

Enfin, Mme **Amélie Roduit-Thurre**, présidente de l'AVMC, a pris la succession de Pierre-Alain Gabbud en tant que membre du comité de constructionvalais. Mme Roduit-Thurre est architecte ETS et dirige le bureau TIKEO ATIB Group SA.



Au niveau de son fonctionnement, le comité a choisi de maintenir une activité stratégique soutenue, avec cinq séances ordinaires par année, rythme qui permet flexibilité et adaptabilité en cas d'urgence. Afin de garantir la cohérence de ses actions avec la réalité des entreprises, il a adopté une stratégie de renforcement de commissions thématiques dans lesquelles tous les secteurs et sensibilités de constructionvalais seraient représentés. Ces commissions thématiques doivent répondre aux préoccupations de la branche et préparer les instruments nécessaires à relever les défis nombreux qui se présentent. Ainsi, ont formellement été instituées la nouvelle **commission Relève**, laquelle s'est réunie à trois reprises en 2022, et une désormais consolidée **commission Energie**, née en 2018, pour accompagner les travaux liés à la révision de la Loi cantonale sur l'Energie.

La voix valaisanne de la construction

2022 aura signé pour la construction dans son ensemble le maintien d'un niveau de commandes élevé, mû par la persistance d'une demande stable en surfaces de logement, à peine entamée par la hausse des taux d'intérêts, et en rénovations énergétiques. Des conditions météorologiques clémentes et durables ont également contribué à lisser l'activité sur toute l'année, même si d'importants épisodes de canicule ont pu inquiéter. Il est réjouissant de constater qu'au niveau global, du moins, les marges ont pu s'améliorer légèrement, grâce surtout au fait que de nombreuses entreprises ont réussi à répercuter la hausse des prix des matériaux sur leurs clients. Cependant, les défis posés par un marché du travail asséché, des goulets d'étranglement provoqués par une planification rendue de plus en plus aléatoire en raison de la complexification des procédures administratives et des perspectives peu réjouissantes, continuent de préoccuper.

Afin d'agir sur tous ces sujets de préoccupation, afin de sensibiliser, surtout, décideurs et politiques et de faire valoir ces particularités au cœur des débats, constructionvalais a opté pour la participation active à un dialogue que l'association espère productif avec, notamment, les autorités cantonales.

Ainsi, considérant, comme l'ont souligné et continuent de le signaler de très nombreux membres, que **les lenteurs principalement administratives** constatées dans l'octroi des permis de construire nuisaient gravement aux efforts de planification ou d'organisation de la branche, le comité de constructionvalais a souhaité rencontrer les deux Conseillers d'Etat principalement concernés, à savoir Franz Ruppen, chef du DMTE, et Roberto Schmid, chef du DFE. Les deux ministres, responsables respectivement de la mobilité, des infrastructures et de la planification financière ainsi que des investissements immobiliers publics, ont convenu qu'une analyse était nécessaire et chargé le secrétariat général du DMTE de préparer à l'intention du Conseil d'Etat une stratégie d'action. Ainsi, une commission extraparlamentaire, présidée par constructionvalais en la personne de Serge Métrailler et composée de représentants de l'association et de tous les services impliqués, a été nommée avec pour objectifs d'examiner l'état de situation réel en matière d'octroi de permis de construire, d'identifier les éventuels «nœuds» et de proposer des solutions d'amélioration. Cette commission a démarré ses travaux en mai 2022, a d'ores et déjà siégé à 4 reprises et pu examiner les statistiques détaillées qui lui ont été fournies par le Service administratif et juridique du DMTE, lequel assure le secrétariat de la commission des constructions.

Le groupe s'est également attelé à détailler tous les processus utilisés par les administrations aussi bien communales que cantonales. Actuellement, le travail d'analyse se poursuit et des éléments de solutions pourraient en principe être proposés sous la forme d'un rapport à remettre au Conseil d'Etat.

Les discussions tenues dans ce cadre ont permis de consolider le dialogue entre les diverses composantes de constructionvalais et le DMTE en particulier sur deux points intéressant spécifiquement la branche.

Ainsi, lors de la présentation par la cheffe du Service administratif et juridique, Rachel Duroux, du rôle de simplification que revêtira la **plateforme e-constructions** dans tout le processus d'octroi d'autorisations de construire, il est apparu que les mandataires n'avaient pas été associés, contrairement à certaines communes, au protocole d'examen du système dans sa phase pilote. Une réaction rapide et coordonnée de constructionvalais a permis, d'une part, de définir les éléments non pertinents relevés par les mandataires et, d'autre part, d'intégrer les représentants de ces derniers dans la suite des étapes de mise en œuvre.

Par ailleurs, Rachel Duroux a présenté les objectifs de la révision en cours de la **Loi cantonale sur les constructions et de l'Ordonnance** liée, lesquelles doivent en principe être présentées au Parlement pour la fin de l'année 2023. La cheffe de service a exprimé les difficultés rencontrées selon elle et les juristes responsables dans l'application de l'**Art. 40 – Auteurs de plans** et souhaité une position de constructionvalais en la matière. Le comité de l'association a longuement débattu de la question, mais estimé, considérant que la teneur actuelle de l'Art. 40 LcC est le fruit d'un compromis et permet une clarification et une saine professionnalisation, qu'il n'était pas souhaitable de le modifier. Partageant en principe ce constat, l'AVMC et la SIA-Valais, dans une position conjointe, ont souhaité effectuer une analyse plus précise après quelques mois de mise en œuvre dudit article. constructionvalais a ainsi, et de façon coordonnée et unie, pu répondre au Département dans les termes décrits.

La construction comme moteur et acteur de la transition énergétique

En termes **d'observation du marché et d'opportunités d'affaires**, constructionvalais poursuit ses activités visant à positionner la branche comme un acteur essentiel de la transition énergétique. Dans ce contexte, l'association a consolidé avec des partenaires tels que la HES-SO, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques et la Banque cantonale du Valais des partenariats déjà esquissés.

Chapeautées et coordonnées par le secrétariat général et la **commission énergie** de constructionvalais, ces discussions ont porté sur trois volets principaux :

- **Participation aux efforts en vue de l'accélération de la transition énergétique**
- **Suivi coordonné des ambitions politiques en matière climatique et énergétique affichées par le Gouvernement**
- **Mise en œuvre de relations de partenariat entre recherche et économie**

La construction a tout intérêt à cultiver avec les autorités un partenariat lui permettant d'adapter ses stratégies en fonction de la réalité et de ses intérêts économiques.

Ainsi, constructionvalais a saisi l'opportunité de participer à un groupe de réflexion lancé par l'Etat du Valais, en l'espèce le Service de l'Energie et des forces hydrauliques, en vue de favoriser l'accès du public et des propriétaires de patrimoine bâti aux conseils et à l'information nécessaires. Cette volonté pourrait se matérialiser sous la forme d'une plate-forme d'information dont les tâches ont été listées en collaboration avec la commission Energie de constructionvalais et dont la structure pourrait prendre une forme associative tout à fait idoine. Il s'agissait ici d'éviter que l'autorité ne mette sur pied une structure supplémentaire à laquelle on fixerait des objectifs financiers mal pensés et qui donc aurait rapidement tendance à mettre sur le marché des prestations totalement hors concurrence saine. Ce partenariat solide permet désormais à la construction, avec l'appui de la HES-SO Valais Wallis et de la Chambre immobilière valaisanne, de matérialiser une collaboration efficace. En principe, cette plate-forme bénéficierait de financements publics. Les travaux d'analyse se poursuivent actuellement.

Afin d'assurer les objectifs fixés en termes énergétiques, il est essentiel également de porter une réflexion sur les différentes sources de financement possibles, à mettre à disposition de particuliers par exemple. Le système de subvention, s'il est largement connu et bien utilisé par la population valaisanne, n'en demeure pas moins insuffisant. De plus, il est par définition circonscrit dans le temps et lié à des disponibilités budgétaires publiques. Trois autres modèles sont en discussion : l'introduction d'une forme de soutien public via un système de cautionnement, la mise à disposition de fonds spécifiques, tels que par exemple prévus

par l'avant-projet de loi cantonale sur le climat ou encore la mise sur le marché de produits bancaires spécifiques. La commission énergie de constructionvalais planche sur ces modèles et les moyens de les mettre en œuvre, du point de vue politique et financier.

Sur le plan politique, il est heureux de constater que la construction a su se montrer unie et à suivi avec attention les diverses velléités gouvernementales de légiférer dans le domaine. Or, force est de constater que la voix de notre branche demeure isolée, tant les faitières de l'économie valaisanne n'ont pas su fédérer d'autres poids lourds économiques. La coordination est pourtant essentielle dans un dossier d'une telle importance et il serait hautement souhaitable de dégager des lignes de compromis, pour une fois en faveur de la construction.

Toujours dans cette recherche d'anticipation, le comité de constructionvalais conduit depuis 3 ans de riches rencontres avec la Direction de la HES-SO Valais Wallis, et en particulier son institut d'ingénierie. Le but est de partager sur les domaines de recherche explorés d'une part et les besoins des entreprises d'autre part ainsi que les éventuels points de convergence.

Afin de susciter l'intérêt des deux parties, des rencontres destinées à présenter travaux de recherche et projets en cours sont mises sur pied, de façon directe ou sous la forme d'ateliers. Une première édition a eu lieu en janvier 2023, à laquelle pas moins de 20 entreprises ont participé. Le concept sera affiné en vue de l'organisation d'éventuelles autres éditions, en fonction du calendrier académique et des besoins émergeant des membres.

Des événements aménagés conjointement font également l'objet de discussions, telle l'organisation conjointe du séminaire annuel de constructionvalais [voir plus bas pour l'édition 2022] ou la participation de l'association aux journées portes ouvertes de l'école, à l'Energy Forum, ou encore à des séances d'information particulières par des professeurs, des instituts ou des associations membres.

La commission énergie de constructionvalais a également pu suivre avec intérêt le développement de formations spécifiques au sein de certains secteurs, tel le nouvel apprentissage de solarteur CFC, ou encore la mise en œuvre d'un cours de « facilitateur » destiné à sensibiliser des professionnels d'autres domaines à l'accompagnement de clientèle en matière de transition énergétique.



Une Romandie portant un message uni à Berne

Véritable centre de coordination des revendications de sa région, **constructionromande** continue d'affermir sa position au sein des institutions faitières nationales et d'affirmer une indépendance bienvenue dans son rôle d'interlocuteur privilégié des Parlementaires fédéraux romands.

L'engagement de son Bureau – composé de MM. André Buache, Président, Gaëtan Reynard, Vice-Président et Georges Zünd, membre, et l'un des deux membres romands du comité de constructionsuisse et de sa Direction, assurée par M. Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB) secondé de Marc Rädler – a permis à l'association de poursuivre ses efforts en vue de faire valoir les positions et inquiétudes et de défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction.

Organisée comme une base de coordination efficace et à l'écoute de ses différents membres, constructionromande continue de suivre avec diligence les thématiques fédérales correspondant aux dix points fixés dans sa stratégie et réévalués par son comité chaque année.

Il en va en ce sens de la mise en œuvre de la nouvelle **législation fédérale sur les marchés publics** ainsi que de l'adhésion des cantons à l'Accord intercantonal AIMP.

L'activité déployée à ce titre a revêtu plusieurs formes, notamment :

- la publication d'un livre spécialement dédié à la question par Mario Marti – expert du droit de la construction et directeur de l'USIC – et le groupe de base planification de constructionsuisse. L'ouvrage, rédigé en allemand, mais dont une traduction en français a désormais également été publiée, est à disposition des membres de constructionvalais sur commande ;
- la participation active aux groupes de travail de suivi et de mise en œuvre mis sur pied par constructionsuisse ou la Confédération. Dans ce cadre, constructionromande a été très surprise d'apprendre que la Comco avait décidé de lancer une attaque frontale contre l'application des nouveaux critères de « fiabilité du prix » et de « plausibilité de l'offre » intégrés dans la nouvelle loi. Pour rappel, ces critères visent à lutter contre les offres anormalement basses. L'AIMP n'a pas repris ces critères mais plusieurs cantons souhaitent les prévoir néanmoins dans leurs législations cantonales, à l'instar du Valais. Considérant que ces critères sont illicites et font le lit des ententes cartellaires, la COMCO a rédigé des lettres qu'elle a transmises directement aux cantons concernés.



Nicolas Rufener, Directeur de constructionromande, durant la rencontre avec les Parlementaires fédéraux, Berne, 14.12.2022.

S'insurgeant publiquement, constructionsuisse entend défendre la position du Parlement et lutter contre l'argumentation fallacieuse et simpliste de la COMCO. Elle a mandaté le Dr. Mario Marti pour rédiger un avis de droit qui, une fois finalisé, sera communiqué largement aux cantons et maîtres d'ouvrage publics ;

- le travail avec les Parlementaires fédéraux sur des propositions d'amélioration du cadre légal, en particulier la nouvelle ordonnance sur les marchés publics (OMP).

constructionromande a également participé largement à l'élaboration, puis au lancement par constructionsuisse de l'observatoire national des marchés publics sous l'angle des conditions d'adjudications, avec un accent mis en particulier sur le respect des nouveaux paradigmes introduits par la législation. constructionvalais fait aussi pleinement partie de ce projet puisque, aux côtés de constructionromande, votre association a contribué à la rédaction de son concept de base et qu'elle a décidé d'y adhérer formellement en tant que membre contributeur. Cette contribution prendra la forme

d'un accès direct aux informations pour les membres de constructionvalais. La plate-forme a été lancée en été 2022 et fait l'objet de communications régulières, accessibles via le site de constructionsuisse.

La législation sur les marchés publics a également été le thème principal de la traditionnelle **rencontre annuelle avec les Parlementaires**, laquelle a eu lieu le 14 décembre 2022 à Berne. Une bonne participation avec près de 15 parlementaires a été observée. Les nombreux présents ont pu s'entretenir de la réalité vécue par les entreprises en matière de mise en œuvre de la législation et les écarts entre volontés parlementaires et application par les maîtres d'œuvre publics ont été jaugés à l'aune d'un changement de pratique bienvenu et attendu.

constructionromande, soutenue par constructionvalais qui a mis à disposition des forces pour participer à divers groupes de travail thématiques mis sur pied par constructionsuisse, est également très active dans le suivi et la coordination d'autres sujets fédéraux. En effet, constructionsuisse déploie une activité très intéressante et devient un partenaire de choix dans les discussions avec les instances administratives fédérales. Son Bureau définit les positions romandes à faire valoir dans les différents grémiums et opte pour des combats coordonnés et des prises de positions communes. Il en va ainsi par exemple de la **loi sur la protection du climat - de son nom complet Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)**.



Cette dernière a été adoptée par le Parlement le 30 septembre 2022 en tant que contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers, par 38 voix contre 4 au Conseil des États et par 139 voix contre 51 au Conseil national. L'Union démocratique du centre (UDC) ayant déposé un référendum, une votation populaire aura lieu le 18 juin 2023. Pour la construction, le projet offre une marge de manœuvre entrepreneuriale, des conditions générales fiables et stables pour les entreprises engagées sur la voie du « zéro émission nette » et, partant, une sécurité d'investissement. En cas de oui du peuple par ailleurs, la Confédération mettra à disposition au cours des dix prochaines années des subventions d'encouragement supplémentaires à hauteur de 200 millions de francs par an pour des programmes d'assainissement des bâtiments, dont profiteront notamment les propriétaires fonciers et immobiliers. D'une part, le remplacement des chauffages à combustibles fossiles et des chauffages électriques à résistance par des systèmes de chauffage renouvelables se verra encouragé. D'autre part, les mesures d'assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments généreront un volume de commandes et un chiffre d'affaires accrus pour les différentes branches du secteur de la construction.

D'autres thématiques continuent d'être suivies par constructionromande, laquelle concentre tous les efforts de lobbying au niveau fédéral, tout en s'appuyant sur les réseaux existants de ses membres. Il en va ainsi de la **Législation sur les cartels** ou encore de la proposition de **révision du Code des obligations** devant améliorer la situation des maîtres d'ouvrage en cas de défauts de construction.

constructionsuisse s'est saisie de cette proposition qui va globalement dans le bon sens et qui est maintenant en traitement par les Chambres. constructionromande est active dans le groupe de travail ad hoc de constructionsuisse. Pour rappel, lors de la procédure de consultation, les membres de constructionsuisse se sont prononcés en faveur d'un rallongement du délai d'annonce en cas de défaut de l'ouvrage et résolument contre toute remise en question de l'hypothèque légale des artisans.

Au niveau des relations avec les Parlementaires romands, constructionromande édite quelques semaines avant les débats un document résumant les enjeux de chaque session. Ce document est transmis, puis chaque sujet est relancé en fonction du calendrier des Chambres. En fin de session, les Parlementaires reçoivent un résumé des décisions prises.

Enfin, constructionromande a signé en fin d'année 2022 une **convention de partenariat avec la SUVA** pour des formations dans le domaine de la sécurité. Initié à Fribourg et en Valais, ce projet revêt désormais une dimension suprarégionale, dans l'intérêt de toute la branche. Cette convention couvre les cours SUVA qui pourraient être donnés dans les centres de formation localisés dans les différents cantons, les règles en la matière et les prix préférentiels pour les membres des associations parties prenantes. Misant sur la réalité virtuelle, l'offre de formation est particulièrement intéressante.

Pour constructionromande, la signature de cette convention met un frein à la concurrence malsaine et contreproductive entre les offres développées de manière autonome dans les différents cantons. De plus, il s'agit clairement d'un premier pas en vue de fédérer la Romandie et d'ainsi poursuivre de façon coordonnée le partenariat avec la SUVA pour obtenir des financements, en vue par exemple de lancer des projets complémentaires pour la sécurité et la santé au travail.



Le lobby endogène

Définir les axes d'action communs

Orientée lobbying, constructionvalais demeure avant tout au service de ses membres et de leurs intérêts entrepreneuriaux. Son agilité de fonctionnement, l'engagement de ses membres et de représentants des associations sectorielles, ont permis de répondre à toutes les demandes de façon structurée, par la mise sur pied très rapide de commissions ad hoc.

Ainsi, le comité de constructionvalais a-t-il pu déléguer certains de ses membres pour, ponctuellement et par leur expertise, représenter l'association dans le dialogue avec des partenaires institutionnels pas toujours au fait de la réalité économique vécue par les entreprises.

Dans le même esprit, des dossiers tels que la concurrence - jugée déloyale - par des entreprises paraétatiques ainsi que leur appétit manifeste, ont suscité des propositions concrètes de rencontres, de dialogue, de prise de contact avec des acteurs locaux ou régionaux. Ces discussions ont mis en évidence la nécessité de traiter des attentes de la filière « bois » de façon coordonnée. Les analyses de cha-

cun des acteurs, de représentants du gros œuvre aux scieries en passant par les ingénieurs forestiers, ont été synthétisées en une liste de questions et une rencontre a été demandée avec le Chef du Service des forêts, de la nature et du paysage en vue de dégager une meilleure compréhension des objectifs politiques et administratifs concernant cette ressource naturelle particulièrement importante.

Enfin, le **souci de la relève et de l'avenir de nos métiers**, après avoir suscité une véritable prise de conscience, a fait l'objet d'initiatives de coordination, surtout en matière de promotion des métiers, tâche première de nombre d'associations membres. Le comité ayant décidé de traiter prioritairement ce thème, a constitué une nouvelle commission, baptisée « **Relève** », laquelle a planché tout au long de l'année sur une stratégie en trois axes : recherche de convergences en matière de promotion des métiers, sensibilisation du Département en charge vis-à-vis des problèmes spécifiques de la construction, coordination des actions.



Tanja Fux, Cheffe du Service de la formation professionnelle.

Après avoir réalisé un état des lieux des actions entreprises à tous les niveaux en termes de promotion des métiers par les associations membres, une rencontre avec tous les Présidents d'associations a été organisée début 2023 afin de comprendre au mieux leurs attentes en matière tant de synergies que d'éventuelles collaborations. Les Présidents présents ont réaffirmé leur volonté d'utiliser au mieux les moyens à disposition afin de cibler plus efficacement les efforts entrepris. La situation de pénurie est en effet commune à tous les secteurs de la branche et il s'avère réellement indispensable de fédérer au mieux les messages transmis.

Par ailleurs, s'il est reconnu qu'il est de la responsabilité des associations professionnelles de définir les stratégies de promotion et de les mettre en place, il n'est pas moins évident qu'un meilleur partenariat devrait être établi avec l'Etat du Valais et en particulier les responsables du secondaire II et des classes pré-professionnelles. Une véritable campagne de sensibilisation doit être menée.

Enfin, d'autres types de potentiels intéressés devraient également pouvoir être mis en contact avec des entreprises en vue de stages, etc. On pense à des personnes en réinsertion professionnelle, ou en recherche d'un 2ème, voire d'un 3ème apprentissage. En résumé, des solutions de branches doivent être envisagées pour des cas spécifiques, dans l'intérêt de tous.

Dès lors et afin de concrétiser ces volontés, une rencontre a été suscitée avec le Chef du Département de l'Economie et de la Formation et sa cheffe du Service de la formation professionnelle, Tanja Fux, afin que des mesures rapides puissent être prises dans le but de :

- **fournir** aux associations des interlocuteurs ouverts au sein des diverses entités impliquées de l'administration ;
- **définir** les conditions de promotion des métiers de façon ouverte et non stigmatisante ;
- **améliorer** l'accès et l'accessibilité à des stages dans les entreprises ;
- **travailler** sur l'employabilité des personnes en formation.

Christophe Darbellay a décidé d'entrer en matière et accepté la proposition. Il a donc lancé ce qu'il a souhaité nommer une « offensive pour la formation professionnelle ». Sous la houlette de Tanja Fux, cette initiative concernera en premier lieu quatre branches particulièrement touchées par la pénurie de personnes en formation : la construction, les métiers de bouche, la santé et les métiers liés aux sciences de la vie. constructionvalais est bien entendu partie prenante du concept. Le projet vient de démarrer et il est prévu de proposer une stratégie au Conseil d'Etat pour la fin 2023 au plus tard.

Toujours sur le plan de la formation et de la recherche de solutions adaptées, le Bureau des métiers et l'AVE ont confié à constructionvalais la coordination des discussions à mener avec le Département en vue de la mise en place d'une solution de branche adaptée aux besoins d'apprentis frontaliers italophones intéressés à suivre une formation en Valais, principalement dans sa partie germanophone. Des cours de langues spécifiques devraient être organisés et il est proposé de créer une classe pilote qui suivrait une année de formation intensive dans le canton avant d'intégrer l'une des filières « normales » à disposition, soit AFP, CFC, etc.



Séminaire 2022 constructionvalais/HES-SO Valais Wallis, Sion, 06.04.2022

Concernant les rendez-vous traditionnels et le réseautage, 2022 aura permis de remettre à l'honneur la rencontre et la convivialité. Dès le printemps, les restrictions et autres mesures de prudence liées à la pandémie de COVID 19 étaient levées.

Le **séminaire de constructionvalais conçu en collaboration avec la HES-SO Valais Wallis**, qui a eu lieu le 6 avril 2022 sur le Campus Energypolis de Sion, a enregistré une participation record, laquelle a conduit à un réseautage efficace.

L'édition 2023 est prévue le 26 avril 2023 et verra des discussions et des conférences s'articuler autour de la thématique actuelle suivante : « Créer et conserver la fraîcheur en milieu urbain : les défis du réchauffement climatique pour le bâti. »

Quant à la **rencontre annuelle des comités** des associations membres, elle a eu lieu le 17 novembre 2022 et a rencontré un franc succès. Les thèmes évoqués – état des lieux de la législation cantonale sur les marchés publics, Energie, Situation économique – ont intéressé et suscité le débat. A cette occasion, les 23 personnes présentes ont pu échanger sur leurs préoccupations et faire valoir des attentes spécifiques en termes de coordination. Au vu de cette participation, il a été décidé de maintenir le principe d'une rencontre des comités plutôt en automne.

Ouverte à de nouvelles formes de lobbying, constructionvalais a soutenu en automne 2022 l'exposition organisée par la SIA-Valais dans le somptueux décor de l'Usine de Chandoline à Sion et consacrée au « Concours suisse ».



L'**Open de Golf de la construction** s'est bien déroulé le 23 septembre 2022. Cinquante-deux golfeurs et neuf « aspirants golfeurs » ont participé durant la matinée au tournoi et aux cours d'initiation. La Garden Party, organisée sur les terrasses du restaurant du Golf de Sion, a rassemblé 60 personnes. Un sponsoring record a pu être réuni grâce aux efforts de Jean-Marc Furrer, ancien Président de constructionvalais, que nous remercions, et à la générosité des entreprises. L'édition 2023 est d'ores et déjà prévue le 15 septembre, toujours au Golf Club de Sion.

Le lobby politique

Des rencontres régulières et des partenariats à consolider

Le comité et la commission lobby de constructionvalais entretiennent la volonté d'ancrer des partenariats durables avec des représentants des autorités économiques ou politiques cantonales.

Ces rencontres, qui s'inscrivent pour la plupart dans un rythme annuel, donnent lieu à des échanges constructifs et, surtout, au développement de projets d'intérêt commun non négligeables. De même, la fréquence des contacts et la constance dans les choix de partenaires permettent à constructionvalais de respecter le mandat qui lui est donné, à savoir fédérer la voix de la branche dans son ensemble et être l'interlocuteur privilégié des décideurs. En ce sens, la composition très large de la commission lobby et du comité donne une excellente représentativité au sein de l'association et, surtout, garantit une qualité de dialogue très remarquée et appréciée.

constructionvalais entretient d'ailleurs des relations permanentes avec le Gouvernement cantonal, notamment en ce qui concerne des dossiers particuliers tels que, par exemple, l'adaptation des bases légales en matière de marchés publics, comme on le verra plus loin. Plus formellement, la commission lobby et le comité invitent, selon un tournus bien établi, un Chef de Département par an. Les formules de ces rendez-vous tendent au convivial et à l'informel. Ces habitudes instaurées depuis quelques années accroissent la transparence et la possibilité d'aborder en toute franchise nombre de problématiques.

En juin 2022, constructionvalais a pu rencontrer les Présidences de l'**Union des Villes** et de la **Fédération des communes valaisannes** ce qui fut l'occasion, comme de coutume, de réaliser un point de situation sur l'application de la législation sur les marchés publics dans les communes – en l'espèce le respect des seuils consentis – puis d'aborder la sensibilisation nécessaire des maîtres d'œuvre publics en matière d'utilisation de ressources minérales provenant de matériaux recyclés, dont l'efficacité est démontrée et pour le traitement desquels des normes éprouvées existent. Enfin, constructionvalais a profité de ce rendez-vous pour aborder la question épineuse de la participation des communes dans les conseils d'administration d'entreprises dites para-étatiques et dont la concurrence de facto déloyale impacte grandement certains secteurs représentés par notre association.

L'entrevue annuelle avec une **délégation du Conseil d'administration** et la **Direction de la BCVs**, qui devait avoir lieu en automne, a été repoussée en mars 2023. Outre les désormais habituels échanges sur la situation économique cantonale, les discussions ont permis de définir l'implication de l'institution bancaire en matière d'aide à la rénovation par exemple. Les stratégies de développement et le rôle d'acteur de la BCVs dans le soutien aux entreprises ont également été abordés en toute transparence.

Par ailleurs, constructionvalais a été très active au **plan parlementaire valaisan** avec, tout d'abord, l'entretien de contacts directs avec 25 députés et députés suppléants issus des rangs de la branche. Ces élus sont constamment informés des sujets cruciaux pour la construction. Un document résumant les points importants de la session et les positions de constructionvalais en la matière leur est transmis avant chaque session, ainsi qu'aux chefs de groupe. Des rencontres petit-déjeuner sont volontiers organisées également. En 2022, le Président en charge de la commission Economie et Energie du Grand Conseil, Nathan Bender, s'est montré à l'écoute des préoccupations de la branche sur divers dossiers, parmi lesquels la LcAIMP et la révision de la loi sur l'énergie.

Consultations et prises de position politiques

Analyser les consultations législatives et s'engager pour des dossiers d'importance

Chaque consultation intéressant la branche est discutée au sein du comité de constructionvalais, qui décide quelle forme prendra la réponse. Sur le fond, la teneur d'une position commune est arrêtée ; sur la forme, il est décidé si une réponse unique sera donnée ou si l'objet mérite une coordination de toutes les associations, voire un relais interrégional ou fédéral.

La période d'activité sous revue a connu un important travail législatif.

Le comité de constructionvalais a décidé de participer aux consultations organisées par l'autorité sur :

- **La Loi fédérale sur la production de CO₂, en coordination avec constructionromande et constructionsuisse ;**
- **L'avant-projet de la loi cantonale sur le climat ;**
- **Le projet de réforme de la fiscalité des personnes physiques ;**
- **La révision partielle de la Loi d'application de la loi fédérale sur les travailleurs détachés et de la loi fédérale sur le travail au noir ;**
- **L'avant-projet de Loi sur les services numériques.**

Le détail et l'entier des textes de réponses se trouvent sur le site internet www.constructionvalais.ch [menu positions, consultations].

Consultée, constructionvalais a renoncé à se prononcer sur la modification proposée de la Loi cantonale sur les allocations familiales (soins dentaires) et la révision partielle de la Loi cantonale sur l'agriculture, ceci en raison du peu d'impact de ces législations sur la branche.

Au niveau des votations, constructionvalais a soutenu la campagne en faveur de la réforme de l'AVS, coordonnée au niveau national par constructionsuisse, sur laquelle le peuple suisse s'est prononcé le 25 septembre 2022. La réforme de la perception de l'impôt anticipé a également été soutenue par constructionvalais, tout comme la lutte contre l'initiative en faveur d'une agriculture plus écologique, le tout dans le cadre de la coordination au sein de la CCI-Vallais, mais sans soutien financier de la part de notre association.

En revanche, constructionvalais s'est abstenue de toute campagne dans le cadre de la votation sur l'augmentation des allocations familiales - proposée à l'origine par les syndicats chrétiens et appuyée par le Gouvernement - conformément à sa décision initiale et considérant que le projet soutenu par le Parlement tendait à un équilibre entre employé et employeur en termes de charges supplémentaires.

Engagements politiques et suivi des dossiers prioritaires

Défendre les intérêts des entreprises – sur tous les fronts !

Politique énergétique

Aussi bien en termes d'opportunités d'affaires que de positionnement, la politique énergétique adoptée par l'autorité cantonale revêt pour les entreprises de construction une importance au moins aussi grande que les grandes politiques publiques d'investissements, en infrastructures par exemple. Il est indéniable que la construction est un acteur engagé dans ce domaine ; et les entreprises valaisannes sont parfaitement à même de relever le défi, tant en termes de professionnalisme que d'adaptation au marché. Il est donc à nos yeux fallacieux d'invoquer l'impréparation de la branche ou l'insuffisance de main-d'œuvre pour justifier un manque d'ambition certain. Il n'en demeure pas moins que le Gouvernement a proposé deux cadres légaux distincts en l'espace de quelques mois au Parlement, l'un portant sur la politique énergétique et l'autre sur les ambitions en matière de climat de notre canton.

Pour le premier texte, le travail de constructionvalais a été intense. Tant en termes de préparation avec l'administration qu'ensuite, au moment de la consultation, puis lors de l'audition de l'association par la commission de 1ère lecture, la commission « Economie et Energie » du Grand Conseil, présidée à ce moment-là par le député centriste Nathan Bender, par ailleurs ingénieur consultant EPFZ. Devant le résultat des discussions et après cette audition, constructionvalais s'est permise de chercher une solution permettant tout de même d'introduire deux éléments qui manquaient à notre sens dans la base légale, à savoir un modèle

de financement alternatif par rapport au « classique » subventionnement et une forme d'obligation pour un certain type de bâtiment. L'idée était d'obtenir, en touchant le moins de personnes possibles, la plus grande efficacité en termes énergétiques. Las, bien que partagés par le Président de la commission, nos arguments ont fait long feu et le Parlement a accouché d'un compromis qualifié « de droite » par la presse.

Afin de continuer à chercher le dialogue, constructionvalais, par sa commission énergie, analyse les marges de manœuvre encore possibles en vue de la 2ème lecture de la loi, prévue en principe en automne 2023.

En ce qui concerne la Loi sur le climat, il est regrettable qu'elle se contente finalement de définir un cadre sans forcément expliciter les moyens concrets d'y parvenir. constructionvalais n'a malheureusement que très peu été associée au débat et il faut le regretter. En effet, le projet se montre créatif dans sa capacité à livrer des pistes de financement de projets d'intérêts énergétiquement valables plutôt inédites. Le Parlement a souhaité se donner le temps de la réflexion... peut-être en attente d'un cadre légal fédéral plus contraignant...



Lutte contre le travail au noir

En concertation avec les associations concernées et les partenaires sociaux, constructionvalais continue de s'impliquer fortement dans le vaste projet de renforcement des instruments de lutte contre le travail au noir.

C'est dans ce cadre qu'un intense travail parlementaire a abouti à une révision partielle de la LaLDétLTN qui consentira, dans des délais en principe acceptables, à améliorer et simplifier le contrôle des activités sur les chantiers au moyen d'un instrument électronique baptisé « **e-Badges** ».

-eBadges -

Cette modification législative a introduit une notion extraordinairement importante, à savoir que l'Etat, partenaire du projet, serait appelé à assurer le fonctionnement et à gérer ce nouvel instrument en accord avec les commissions paritaires, également partenaires via l'association qui les représente, l'ARCC.

Ceci permet aujourd'hui aux partenaires sociaux d'envisager avec une certaine sérénité les nécessaires discussions devant aboutir à la rédaction des diverses Ordonnances en cours de conception.

Ce d'autant que ces mêmes partenaires sociaux sont à l'origine, avec leurs collègues romands puis nationaux, de la mise en place d'un système de contrôle électronique dont la base informatique a été cédée pour développer le projet valaisan, dans l'intérêt de tous, tant du point de vue financier que de celui du développement. Il ne s'agit en effet pas ici d'une énième spécialité valaisanne allant à l'encontre d'une volonté simplificatrice, mais bien d'un système potentiellement utilisable dans d'autres juridictions cantonales par exemple... Le projet se poursuit à un rythme plus que soutenu et les premiers essais pourraient voir le jour début 2024.

Révision de la législation cantonale sur les marchés publics

L'action de constructionvalais dans le suivi du dossier crucial de la modification de la législation sur les marchés publics, dont l'application au niveau cantonal et communal est source de très importantes préoccupations dans les secteurs d'activité de la construction, s'est poursuivie. Montrant un front commun, la construction a su, à chaque étape de la discussion, apporter des solutions et cultiver un partenariat que nous espérons fécond et surtout profitable à l'économie de notre branche.

Accompagnant le projet de révision législative cantonale depuis 2018, constructionvalais est heureuse d'avoir pu fêter la mise sous toit en mars 2023 de la nouvelle LcAIMP. Le Parlement a souhaité apporter quelques modifications au projet défendu par le Parlement, modifications qui n'en changent ni l'esprit, ni finalement la portée. Seule la question de la mesurabilité du critère «développement durable» sera légitimement source d'interrogations. La position de constructionvalais a pu être défendue auprès de la commission de 2ème lecture du Grand Conseil en ces termes :

- **Respect des conditions de travail en vigueur au lieu du chantier versus au lieu du siège :**

La solution apportée par le Département tient du compromis juridiquement valable. Cette solution nous convient, dans la mesure où elle respecte les impératifs légaux fédéraux. Cependant, elle ne répond pas aux exigences du bon sens.

- **Lutte contre le travail au noir et soutien à la saine concurrence :**

Il est impensable que, pour des travaux de construction, des entreprises non actives dans la branche, et donc non soumises aux mêmes conditions, ne puissent être exclues d'emblée. Dès lors, un droit de recours des commissions paritaires amènerait peut-être une solution.

Le Service responsable du contrôle estime que ce souci peut être résolu en sensibilisant les communes. constructionvalais fait confiance à l'administration sur ce point. Cependant, nous rendons attentifs les commissaires au fait que ce problème est patent et touche plusieurs secteurs de la construction. Dès lors, une petite modification de l'article 8 permettrait de renforcer cet élément, soit en indiquant que les conditions de travail applicables sont celles du marché mis en soumission.

- **Limitation ou exclusion de la main d'œuvre temporaire :**

A condition que les travailleurs assumés en statut de pay-rolling soient exclus de cette disposition, par le simple fait qu'ils font partie de l'effectif de l'entreprise au moment de l'adjudication, constructionvalais n'est pas opposée à une forme de limitation, voire même une disposition fixant un minimum chiffré dans l'Ordonnance. En effet, les marchés publics ne doivent pas créer un appel d'air à des entreprises qui n'auraient pas les capacités structurelles à réaliser le marché.

- **Développement durable :**

Fixer dans la loi que le Conseil d'Etat mette à disposition un outil de mesure n'est pas rédhibitoire. En revanche, imposer l'accession à l'un ou l'autre label nous apparaît totalement contre-productif. D'une part, les entreprises de construction sont toutes largement labellisées et se soumettent déjà à des normes internationales et sérieuses (ISO 14001 par exemple) ; d'autre part, définir dans la loi la nécessité d'un label créerait un monopole, ce qui est contraire à nombre de principes sous-tendant notre économie et notre fonctionnement politique.

Le premier pas étant fait, les travaux de constructionvalais vont se poursuivre dans le cadre de l'élaboration de l'Ordonnance. Le texte proposé et déjà rédigé par le Chef de service responsable, en collaboration avec constructionvalais, détaille des éléments essentiels tels que les critères d'adjudication, ainsi que les procédures de mise en œuvre du principe de la double enveloppe. De même, dans le cas de prestations intellectuelles, obligation est faite de renseigner sur le lieu d'exécution des prestations, ce qui constitue une nouveauté notable. Cependant, le projet doit être affiné sur de nombreux points.

Le processus est donc toujours en cours....



CONCLUSION

Des forces vives au service de la branche

Encore une fois, les défis auront été nombreux en cette année synonyme de mutations au sein de constructionvalais. Cependant, loin d'entamer les lignes de forces stratégiques de l'association - laquelle a pour objectif premier de représenter au niveau cantonal l'entier de la branche - ces changements se sont inscrits dans une heureuse continuité.

La notion de lobbying implique solidité, durabilité et constance dans l'effort. Abnégation, soupire-t-on parfois. Engagement, remercie-t-on souvent. Il n'est en effet pas crédible de chercher à changer une image en quelques mois, ni même en quelques années. Il n'est pas plus efficace de le penser en solitaire. Au contraire, c'est souvent en dosant les effets, en agissant de façon constante et de concert, par petites touches, que le réflexe s'instille, que la référence s'installe. Il en est ainsi des consultations législatives qui, désormais, parviennent directement au secrétariat de constructionvalais, tout comme des demandes de réponses à des études ou des enquêtes, par des personnes mandatées par divers organismes étatiques, ou encore de la bienveillance avec laquelle les associations membres com-

muniquent sur leurs attentes et leurs actions. Ces quelques premiers succès ne doivent pas encore masquer la tendance souvent incroyablement ancrée de certaines administrations, purement étatiques ou même paraétatiques, de tout réfléchir et concevoir en vase clos, persistant dans l'idée d'être parfaitement au courant de « ce qui se passe sur le terrain » et, surtout, de « représenter l'économie » !

Ce travail de longue haleine commence donc à porter ses fruits ; mais l'attention doit demeurer intacte et le chemin vers une juste reconnaissance des intérêts légitimes de la construction est encore long.

Que soient ici remerciés les très nombreux entrepreneurs, professionnels et patrons d'entreprises donnant de leur temps au service de toutes nos actions, dans l'intérêt de tous !

Chiara Meichtry-Gonet
Secrétaire générale

COMPTES

Comptes d'exploitation

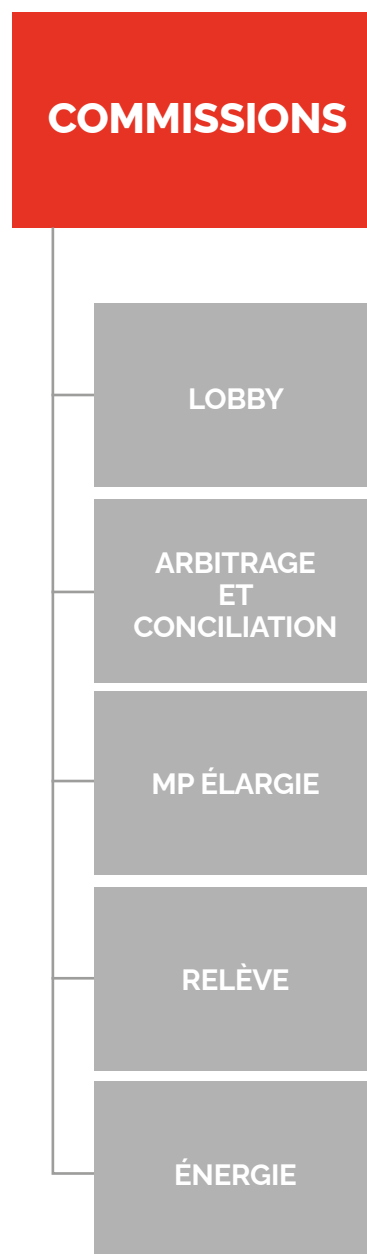
	COMPTES 2022	BUDGET 2022	COMPTES 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	168'530.20	149'000.00	169'776.20
Cotisations des membres	145'680.20	149'000.00	147'426.20
Recettes Sponsors Open Golf	22'850.00	-	22'350.00
CHARGES D'EXPLOITATION	132'169.65	147'800.00	120'525.15
Charges de gestion	96'838.75	118'600.00	88'402.85
Assemblée des délégués	3'601.00	5'600.00	1'500.00
Indemnité présidentielle/Comité	22'576.00	19'500.00	26'164.00
Indemnité commissions diverses	8'362.00	23'500.00	5'646.00
constructionromande	24'680.20	30'000.00	30'426.20
Lobby - frais, séminaires	8'934.35	10'000.00	3'161.05
Lobby politique et économique, campagne	7'000.00	30'000.00	7'046.30
Manifestations Open Golf	21'685.20	-	14'459.30
Charges d'administration	35'330.90	29'200.00	32'122.30
Frais généraux d'administration	26'925.00	25'000.00	26'925.00
Frais postaux et bancaires	324.00	600.00	444.00
Impôts	822.05	600.00	806.00
Communication, internet, photos	5'259.85	3'000.00	3'947.30
Frais divers	2'000.00	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DISSOLUTION	36'360.55	1'200.00	49'251.05
Variation Provision	36'000.00	-	49'000.00
Attribution Provision Promotion & actions spéc.	360.55	-	49'000.00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	360.55	1200.00	251.05

COMPTES

Bilan comparés au 31 décembre

	31.12.2022	31.12.2021
ACTIFS	230'198.72	194'993.77
Actifs circulants	230'198.72	194'993.77
La Poste, Postfinance	211'091.62	178'193.77
Actif de régularisation	19'107.10	16'800.00
PASSIFS	230'198.72	194'993.77
Exigibilités	4'292.40	5'448.00
Créanciers divers	4'292.40	5'448.00
Provisions	174'827.20	138'827.20
Contrats de travail	-	2'000.00
Promotion & actions spéciales	174'827.20	134'000.00
Chambre val. du bâtiment	-	2'827.20
Fonds propres	51'079.12	50'718.57
Résultat annuel	360.55	251.05

ORGANISATION - ORGANES



COMITÉ

Président	Vincent Bonvin - Président BM
Vice-Président	Gaëtan Reynard - Président AVE
Membres	Raoul Zengaffinen - Vice-Président AVE Amélie Roduit-Thurre - Présidente AVMC Paul Bovier - Vice-Président Tec-Bat
Invité permanent (voix consultative)	Gregorio Bonadio - Président SIA section Valais
Invités	Serge Métrailler - Directeur AVE Gabriel Décaillet - Directeur BM
Secrétariat	Chiara Meichtry-Gonet (Sous-Directeur AVE)

COMMISSIONS

Lobby	Vincent Bonvin - Président Gabriel Décaillet, Gregorio Bonadio, Vincent Bonvin, Diego Clausen, Joël Millius, Serge Métrailler, Stefan Volken, Chiara Meichtry (secrétaire)
Arbitrage et conciliation	Vincent Bonvin - Président Eric Barras, Amélie Roduit-Thurre, Jacques Fournier, Frédéric Monnet, Christian Luyet, Serge Métrailler (secrétaire)
Marchés publics élargie	Vincent Bonvin - Président Paul Bovier, Fabian Loretan, Jérémy Nuttin, Gabriel Décaillet, Gaëtan Reynard, Raoul Zengaffinen, Stefan Volken, Christian Frehner, Serge Métrailler, Chiara Meichtry (secrétaire)
Stratégie énergétique cantonale	Vincent Bonvin - Président Frédéric Debons, Paul Bovier, Thierry Salamin, Manfred Schmid, Serge Métrailler, François Meyer, Blaise Bourban, David Valtério/Chiara Meichtry (secrétaire)
Relève	Vincent Bonvin - Président François Meyer, David Valtério/Christine Arnold, Nicolas Chablais, Kilian Lötscher, Chiara Meichtry (secrétaire)

ASSOCIATIONS MEMBRES

AVE	Association Valaisanne des Entrepreneurs
AVEC	Association Valaisanne des Entreprises de carrelage
AVMC	Association Valaisanne des Mandataires de la Construction
BM	Bureau des Métiers
SIA-Valais	Société suisse des Ingénieurs et Architectes, section Valais

RAPPORT DES RÉVISEURS

constructionvalais
bauenwallis

Rapport des Réviseurs

En date du 13 février 2023, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2022 de constructionvalais.

Nous avons examiné les postes du bilan au 31 décembre 2022. Tous les montants de l'actif et du passif ont été justifiés.

Les dépenses ont été contrôlées sur la base des pièces justificatives.

Le total du bilan au 31 décembre 2022 s'élève à **CHF 230'198.72**. Le bénéfice de l'exercice est de **CHF 360.55** ce qui porte la fortune de constructionvalais à **CHF 51'079.12**.

Sur la base de notre examen, nous proposons à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés et de donner décharge de leur mandat aux organes de l'Association.

CONSTRUCTIONVALAIS

Les Réviseurs :



Patrice Cordonier



Ricardo Teixeira

constructionvalais **bauenwallis**

Case postale 330
1951 Sion
T + 41 27 327 32 13 / 17
F +41 27 327 32 81
info@constructionvalais.ch

Impressum :
Textes : constructionvalais 2022
Graphisme : Boomerang Marketing SA
Photos : Olivier Maire, DR et Istock